

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 12 juillet 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 V. 342** Vœu relatif à l'accès aux droits des aidants familiaux.

Rattaché au projet de délibération 2018 DASES 22 « Communication de la Maire de Paris : Point d'étape sur la politique parisienne du handicap ».

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que les aidants familiaux sont des acteurs majeurs de la santé publique, dans la mesure où ils prennent en charge la majeure partie des soins de leurs proches dépendants ;

Considérant que les aidants sont estimés à au moins 11 millions en France, dont 20% sont dans une situation de charge importante ;

Considérant la nécessité de soutenir les aidants familiaux pour éviter leur épuisement et un surcroît des besoins de prise en charge pour la collectivité ;

Considérant l'existence de dispositifs de soutien aux aidants, et que l'accès à l'information concernant ces dispositifs est un enjeu majeur dans leur accès aux droits ;

Considérant la nécessité d'une meilleure synergie entre les services sociaux, la MDPH et les usagers pouvant bénéficier de ces dispositifs ;

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, David Belliard, Marie Atallah et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Émet le vœu :

- Que le Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de Paris crée un groupe de travail pour cartographier les aides auxquelles peuvent prétendre les aidants, dans un objectif de formation des professionnel.le.s des services sociaux,

- Que de façon plus générale, la Ville de Paris renforce la formation des professionnel.le.s des services sociaux concernant l'accès aux droits aux personnes en situation de handicap, afin de faciliter l'articulation avec la MDPH.